



Intention de déposer un avis avant rétractation

Par **Grenoble38000**, le **03/06/2015** à **12:18**

Bonjour,

J'ai envisagé un moment de déposer un avis au conseil des prud'hommes contre un ancien employeur.

L'avocat l'a rédigé et me l'a proposé.

Aucun devis ne m'a été adressé et je n'ai signé aucune convention d'honoraires.

J'ai annoncé à l'avocat que je décidais de laisser tomber l'affaire.

Alors que l'avocat m'a fait payer des honoraires pour les RDV que j'ai eu avec lui (100 en liquides puis 50 par chèque), il m'envoie hier une facture de quasi 1000€ TTC pour ces honoraires de recherche et de rédaction de l'avis + pour ces frais de correspondances (c'est à dire pour m'avoir envoyé l'avis par email puis pour m'avoir relancé par email.

Est ce que l'avocat est dans son droit?

Cordialement,
Paul

Par **P.M.**, le **03/06/2015** à **13:26**

Bonjour,

L'avocat est en droit de facturer la rémunération de son travail et les honoraires sont libres...